

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 juin 2021	N° 2021-322

Convocation du 18 juin 2021

Aujourd'hui vendredi 25 juin 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-François EGRON
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX
M. Nicolas FLORIAN à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESCHINA à M. Patrick BOBET
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PAPADATO à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h25
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h15
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 12h35
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI de 12h40 à 14h50
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h35
Mme Fabienne DUMAS à M. Fabien ROBERT à partir de 14h15
M. Christophe DUPRAT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h15
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 12h40 à 14h50
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15
M. Guillaume MARI à M. Radouane-Cyrille JABER jusqu'à 14h15
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD jusqu'à 10h35 et à partir de 14h15
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Eva MILLIER à partir de 14h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 11h
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30 et à partir de 14h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thomas CAZENAVE à partir de 14h50 ; Mme Anne FAHMY à partir de 14h50 ; Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50 ; M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 15h20 ; M. Stéphane MARI à partir de 14h50 ; M. Michel POIGNONEC à partir de 13h ; M. Patrick PUJOL à partir de 13h ; M. Kevin SUBRENAT à partir de 14h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 juin 2021	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Prévention et Gestion des Déchets	N° 2021-322

Appel à projet métropolitain auprès des associations pour mobiliser les habitants vers la réduction de leurs déchets sur une durée de 3 ans de 2022 à 2024 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière des déchets issus de la loi d'août 2015 sur la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV), du Paquet Européen pour l'économie circulaire de juin 2018 retranscrits dans la loi de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECL) et repris dans le Plan régional de prévention et gestion des déchets, sont ambitieux :

- 15 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025 ;

L'enjeu métropolitain, s'inscrivant dans le projet de mandature de mettre en œuvre une politique déchets « offensive » est désormais de réduire la production des déchets. Les enjeux majeurs du Plan stratégique déchets 2026 s'articulent autour des deux axes clés portés par la législation :

- réduire en priorité les tonnages de déchets ;
- valoriser en second lieu ce qui n'a pas pu être réduit en amont, en privilégiant la valorisation sous forme de matières avant la valorisation énergétique (chaleur, électricité, gaz).

Ceci s'inscrit donc dans un changement de paradigme, un nouveau récit pour les métropolitains visant à responsabiliser chacun et à rendre positif le sujet des déchets autour du modèle zéro déchet des 5R : Refuser / Réduire / Réemployer / Rendre à la terre / Recycler ;

Bordeaux Métropole, via la direction Prévention et gestion des déchets, lance et soutient depuis 2014 avec ses partenaires de nombreux projets en ce sens.

Afin de renforcer l'existant et inciter à l'émergence de nouvelles actions pour répondre aux enjeux et ambitions redéfinis, Bordeaux métropole lance un appel à projets pour la période 2022-2024 qui permettra de soutenir financièrement les projets qui accompagnent les habitants métropolitains vers la réduction des déchets.

Les projets éligibles auront pour objectif de :

- favoriser les changements de comportements (développement de l'éco consommation, limitation des emballages et de la consommation de papier et carton) ;
- favoriser le tri à la source des bio déchets-reste alimentaire et végétaux, les événements éco responsables ... par la réalisation d'actions de prévention, de mobilisation et d'animations à destination de tous les publics relevant du service public des déchets ménagers assimilés ;
- développer la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- favoriser le réemploi et la réparation (recycleries, développement de l'implantation de boîtes à dons...).

Les projets favorisant la co-construction ou l'association avec les publics bénéficiaires et/ou des acteurs ancrés sur un territoire (centres sociaux, association de quartier, amicale laïque, ...) chaque fois que possible, l'impact du projet sur la réduction des déchets permettant de mesurer l'efficacité et la durabilité de l'action seront privilégiés.

Les critères de sélection porteront donc sur les critères suivants :

	Notation en %
Complémentarité avec les actions de Bordeaux-Métropole	5
Nombre et diversité (taille / emplacement) des quartiers / secteurs concernées par le projet sur les trois ans	15
Contribution du projet à la réduction des déchets collectés par Bordeaux Métropole : - tonnages évités, - nombre de personnes touchées, - nombre d'animations.	30
Innovation et reproductibilité	10
Co-construction et association des publics bénéficiaires et/ou acteurs locaux	10
Stratégie de communication mise en œuvre par le projet ayant vocation à sensibiliser le public visé	20
Faisabilité des préconisations méthodologiques (plus les critères de l'évaluation obligatoirement effectuée par le porteur de projet seront détaillés dans le dossier de candidature, plus la notation sera élevée)	10
TOTAL	100

Cet appel à projet est ouvert aux associations ainsi qu'aux structures coopératives (dont SCIC : société coopérative d'intérêt collectif et SCOP : société coopérative et participative), aux structures de l'insertion par l'activité économique disposant d'un agrément de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), et aux entreprises commerciales disposant de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » au titre de l'article L3332-17-1 du code du travail.

La dotation financière s'élèvera à 208 000 euros par an, sous réserve des votes des budgets primitifs de la période 2022-2024 à répartir entre les projets retenus. Le montant maximum accordé sera déterminé en fonction du projet avec un plafond de **35 000 € HT annuel** par projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi pour la transition énergétique et pour la croissance verte
VU la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire
VU le Code de l'environnement : article L. 541-15-1
VU les dispositions des articles L.1611-4 et L5217-2 6° du Code général des collectivités territoriales
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé
VU le plan Régional de prévention et de gestion des déchets de la Nouvelle Aquitaine
VU la délibération n°2021/104 du 19 mars 2021 Plan stratégique Déchets 2026 – Présentation générale de la démarche

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'appel à projets pour mobiliser les habitants vers la réduction de leurs déchets contribue à la politique de prévention des déchets de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : de valider le règlement de l'appel à projets « Accompagnement des habitants vers la réduction de leurs déchets »

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 juin 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 28 JUIN 2021	le Vice-président,
	Monsieur Patrick LABESSE